

Mélange jachères apicoles : pour sol calcaire / sec (pH > 6,5)

PRONECTAR TP

société Semences Vertes

Densité de semis : 30 kg/ha

Nom espèce	%* dans mélange	Période floraison**	Intérêt apicole		Intérêt cynégétique		Autres intérêts remarquables
			pollen	nectar	couvert	nourriture	
Sainfoin <i>Onobrychis viciifolia</i> (fabaceae)	60 (graines en cosses)	Mai-juin ; remontée possible après broyage	••	•••	•	•	Pluriannuelle - très résistant sécheresse - excellent fourrage (non météorisant) si droit de faucher ou pâture les jachères (sécheresse)
Mélicot <i>Melilotus alba</i> (fabaceae)	10	Juin-juillet (2 ^e année)	••	••	••	••	Bisannuelle - bonne résistance sécheresse - grosse production de matière sèche
Trèfle de Perse <i>Trifolium resupinatum</i> (fabaceae)	10	Juin-juillet	•	••		•	Annuelle - bon précédent - bonne valeur fourragère
Trèfle violet <i>Trifolium pratense</i> (fabaceae)	10	Mai-juin ; remontée possible après broyage	•••	••••	•••	•••	Pluriannuelle - installation rapide - très bon précédent à céréales
Phacélie <i>Phacelia tanacetifolia</i> (hydrophyllaceae)	10	60 à 70 jours après semis	•••	•••••	•••	•	Annuelle - rupture parasitaire - amélioration de la structure du sol

* en poids

** en cas de semis de printemps : rythme de floraison non précisé en année d'implantation pour les *fabaceae*

PLANTES ET MÉLANGE AUTORISÉS SUR JACHÈRE AGRONOMIQUE PAC SANS DÉROGATION



Conseils de culture

PRÉPARATION DU SOL

A l'exception du sainfoin, les légumineuses du mélange possèdent des graines de petite taille nécessitant un lit de semences fin sur un sol rappuyé.

Le labour n'est pas indispensable, un travail superficiel du sol peut suffire – le semis direct (sans aucun travail du sol préalable) est également possible, avec dans ce cas-là destruction chimique (glyphosate) préalable du couvert précédent (particulièrement en cas de renouvellement d'une jachère fixe, en adaptant la dose de glyphosate au couvert présent, annuelles ou vivaces).

SEMIS

Période de semis :

- **au printemps** : dès que les conditions sont favorables (sol suffisamment réchauffé, risque de gel passé), dès le mois de mars dans certaines zones, et avant le 1^{er} mai (réglementation nationale) ;
- **à l'automne** : à partir du 1^{er} septembre sur précédent jachère, sans contrainte de date sur un autre précédent ; semis déconseillé après le 15 septembre (risque de développement insuffisant avant l'arrivée du froid).

Profondeur : le semis doit être superficiel : 1 cm maximum.

Mode de semis : semis direct ou semis classique après itinéraire travail du sol (avec ou sans labour).

Roulage : préférable dès le semis pour favoriser une levée homogène.

DÉSHERBAGE

Pour faciliter l'implantation du couvert en cas de salissement, un broyage haut permet dans la plupart des cas de supprimer les adventices annuelles.

En cas d'infestation par des graminées, un anti-graminées foliaire est utilisable (vérifier la matière active dans la notice nationale de déclaration des surfaces).

ENTRETIEN

L'entretien doit respecter les règles locales (notamment la période de 40 jours d'interdiction de broyage). Il est toutefois préférable de ne pas intervenir pendant les périodes de nidification ou de mise bas de la faune qui peuvent s'étendre du 1^{er} avril au 15 juillet. Une barre d'effarouchement, un broyage centrifuge ou en bandes et une vitesse réduite sont préférables. Dans tous les cas, un broyage ou une coupe avant l'hiver favorisent le redémarrage des plantes au printemps suivant.

Pour en savoir plus :



62, rue Léon Beauchamp - B.P. 19
59932 La Chapelle d'Armentières Cedex
Tél. : 03 20 48 42 00 - Fax : 03 20 48 42 10
www.semences-vertes.fr